



DÉFI CHARCOT CÔTE VERMEILLE 2025

Règlement général

Article 1 : ORGANISATION

L'association « **SLA Laissez-la 66** » (association loi 1901 à but non lucratif) organise une manifestation sportive en date prévisionnelle du **07 septembre 2025** à Port-Vendres, dans le but de donner de la visibilité à la maladie de Charcot ou SLA (Sclérose Latérale Amyotrophique), de sensibiliser le grand public et les sponsors à la cause, et ainsi d'**apporter une aide financière substantielle** à ladite association pour venir en aide aux malades et soutenir la recherche.

Cette manifestation sportive prévoit le déroulement de 3 épreuves:

- courses à pied (trail) sur le littoral
- épreuve de natation en mer
- parcours de vélo sur route (cyclo-tourisme)

Il y aura la possibilité d'effectuer les trois épreuves (**Grand Défi**), en Solo ou en Equipes.

Les parcours du trail sur le littoral seront également ouverts aux randonneurs.

L'inscription aux épreuves implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toutes les consignes et recommandations qui en découlent. Les épreuves libres sont ouvertes à tous, les courses chronométrées aux licenciés et à ceux justifiant d'un certificat médical, ou PPS (parcours de prévention santé) , FIS (pour les triathlètes) à partir de 16 ans pour le trail, 18 ans pour les participants aux trois épreuves.

Article 2 : EPREUVES

Au choix, les participants pourront opter pour une catégorie spécifique.

Un classement sera effectué pour les :

Cat. 1 : Trail (9,9 km) / Natation (1,5 km) / Cyclisme (28 km) = **Grand Défi**

Cat. 2 : Trail long (17,4 km - 386m dénivelé.)

Cat. 3 : Trail court (9 km - 217m dénivelé.)

Epreuves libres non chronométrées :

Cat. 4: Natation (1,5 km)

Cat. 5 : Cyclisme (30 km)

Cat. 6 : Marche (parcours divers)



2.1 Lieu de rendez -vous :

Inscriptions / Remise des dossards pour les concurrents préalablement inscrits (voir article 5)

Samedi 06.09.2025 de 14h à 18h : A la caserne du Fer à Cheval à Port-Vendres

Dimanche 07.09.2025 à partir de 7h à 8h : Au centre Culturel place Castellane à Port-Vendres

La remise des **dossards** se fera sur présentation des documents suivants :

- Dossier d'inscription
- Pièce d'identité
- Licence ou certificat médical ou PPS (parcours de prévention santé), FIS pour les triathlètes
- Mise à jour du paiement des frais d'inscriptions

→ Les inscriptions « *dernières minutes* » pourront se faire selon les places encore disponibles.

Chaque catégorie aura un dossard avec une numérotation et une couleur spécifique . Les cyclistes mettront en plus une plaquette avec le N° visible à l'avant du vélo .

2.2 Départ / Arrivée / Barrière horaire

2.21 TRAIL (voir plan et détails annexes 1)

- Les départs seront fixés aux heures précises :

9 H : Départ Cat. 2 (17,4 km) Quai François Joly, Port- Vendres

Cat. 1 (9,9 km), Val de Pintes, Port- Vendres

- L'arrivée : plage de Baux à Port-Vendres, (Cat. **1**) lieu de départ pour l'épreuve de natation.

- Barrière horaire (Cat. **1**) 2H30 (dernier coureur Cat **1** : **11H30** à Baux)

- L'arrivée : Quai François Joly Port-Vendres, pour :

- Barrière horaire (Cat. **2**) 3H30 (dernier coureur Cat **2** : **12H30**)

- **10 H : Départ Cat. 3** (9 km),

- Barrière horaire (Cat. **3**) 2H30 (dernier coureur Cat **3**: **12H30**)

2.22 MARCHE (voir plan et détails annexes 1)

Pour les randonneurs (cat **6**)

- Les départs à partir du Quai François Joly, Port-Vendres :

9 H 10 Départ (randos vers le littoral) **clôture 10 H 30**

10 H 10 Départ , (randos vers les quais) **clôture 10 H 30**

- L'arrivée : (jusqu'à **16 H**) au quai François Joly , Port-Vendres

2.23 NATATION 1,5 km nage en mer (voir plan et détails annexe 2)

- Les nageurs (épreuve non chronométrée) Cat.**4** , devront se rendre à la plage de Baux par leurs propres moyens.

→ **10 H: Départ** natation Cat.4 , **clôture 11H30**



arrivée à Collioure, plage du Boutigue , 10H30 à 13H environ.

Départ Cat. 1 Les 1ers du **Grand défi** arriveront vers **10 H** environ, selon l'ordre d'arrivée du Trail 9,9 km , les derniers vers **11H30**

- L'arrivée se fera sur la plage du Boutigue à Collioure, lieu de départ pour l'épreuve de cyclisme.
- Barrière horaire 1H30 (dernier nageur Cat. 1 : **13H**)

2.24 CYCLISME 30 km, dénivelé 800m, vélo de route (voir plan et détails annexe 3)

- À partir de **10 H : Départ** Cat.5 (cyclo-tourisme) de Port-Vendres, Quai François Joly, **clôture 12H** L'arrivée se fera à Port-Vendres, Quai François Joly .

15H30 pour les derniers

- À partir de **11H** environ, selon ordre d'arrivée : **Départ** Cat. 1 (*Grand Défi*)
 - Ils sortiront de l'eau à la plage du Boutigue à Collioure (Hôtel Triton)
 - En face, sur le parking, le parc à vélo, et plus loin le départ cyclisme : Rue de la démocratie en face de la Tour d'Avall. Puis circuit vélo de route, 28 km, dénivelé 800m (voir plan et détails annexe 3) jusqu'à Port-Vendres, Quai François Joly .
 - 1ers arrivés Cat. 1, **12H30** (environ)
 - Attention : les participants de cette épreuve chronométrée devront, pour des raisons de sécurité, s'arrêter, descendre du vélo, qu'un aide parquera, et **franchir la ligne d'arrivée et le point de chronométrage à pied** .
 - Barrière horaire 3H (dernier cycliste Cat. 1 : **15H30**)

2.25 GRAND DEFI par EQUIPE

Comme pour le Grand Défi en solo, chaque épreuve est chronométrée séparément, le total des 3, donnera le classement final.

Il est possible de participer au Grand Défi par équipe de 3. Ils feront partie des concurrents Cat 1, même heure de départ Trail au Val de Pintes. Le 2ème coéquipier (Nageur) prendra le relais des l'arrivée du coureur portant son N°, à la crique d'En Baux Port-Vendres, le 3ème coéquipier (Cycliste) prendra le relais de son coéquipier nageur, des que celui-ci sortira de l'eau à la plage du Boutigue à Collioure. Le chronomètre déclenchera à l'arrivée de l'épreuve cyclisme, ce qui donnera le temps total des 3. Surveillance et Contrôles seront assurés aux points relais.



2.3 Transferts / Navettes

Au Quai François Joly, Port-Vendres, les concurrents (Cat. **1**) remettront un sac numéroté et étiqueté (**non fourni** par l'organisateur) comprenant les effets vestimentaires seulement utiles à / ou aux épreuves suivantes (max. 5 kg). L'organisateur se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets de valeur.

Une navette emmènera les sacs à :

- la plage de Baux (Port-Vendres) dans un espace gardé.

Les participants au *Grand Défi* retireront leur sac, se changeront et y remettront les effets superflus. Les autres nageurs (Cat.4) et coéquipiers *Grand Défi* par équipe, pourront venir par leurs propres moyens ou avec la navette venant du quai Joly, avec leur sac qui sera ensuite transféré à :

- la plage du Boutigue (Collioure) dans un espace gardé.

Une navette ramènera les nageurs à Port-Vendres, plage de Baux, ou/et au Quai François Joly.

→ Un concurrent qui utilise un autre moyen de transfert que celui mis à la disposition par l'organisateur agit sous sa propre responsabilité.

→ Les vélos (Cat. 1) ne seront **pas** ramenés ou transférés par l'organisateur. Ils devront être mis en place à temps avec casques, gants, chaussures... (à partir de 7h le dimanche matin) au parking de Collioure dans un espace gardé et surveillé (jusqu'à 12 H), près de la ligne de départ.

Une plaquette avec N° de course, sera préalablement fixée à l'avant du vélo , par le concurrent .

2.4 Barrières horaires

Il est établi une barrière horaire pour chacune des épreuves chronométrées :

- 2H30 pour les Trails courts (9km et 9.9 km)
- 3H30 pour le Trail long (17.4 km)
- 1H30 pour la Natation
- 3H pour le Cyclisme

Passé ces délais les concurrents seront mis hors course par les organisateurs. Tout coureur mis hors course devra rejoindre le poste de contrôle le plus proche ou l'arrivée de l'épreuve. Une navette pourra le ramener au point de départ, Quai François Joly .

2.5 Podium

Une distribution des prix aura lieu à partir de 13 H, au Quai François Joly, après les différentes arrivées des compétiteurs.

Seront récompensés les 3 premiers au scratch de chaque épreuve :

Grand Défi Cat. 1 Solo, Cat 1 Equipe, Trail long Cat. 2, Trail Court Cat. 3

Les 1ers des différentes catégories, féminines, vétérans, auront également un prix.

Un diplôme sera remis aux Nageurs Cat. 4, et Cyclistes Cat.5 (non chronométrés)



Une buvette avec restauration sera ouverte à tous.

Article 3 : ENGAGEMENT DES CONCURRENTS

En s'inscrivant à l'épreuve les concurrents s'engagent au respect:

- des personnes, de soi, des autres, en ne s'autorisant aucune forme de triche,
- de l'organisation, des bénévoles, des partenaires, et de la population locale,
- du code de la route lors des sections urbaines du parcours,
- de la nature, faune et flore, ne rien jeter,
- du protocole sanitaire de la manifestation.

Article 4 : CONDITIONS GENERALES (pour les épreuves chronométrées)

4.1 Autosuffisance

La course se déroule sur le principe de l'autosuffisance et impose aux concurrents une certaine autonomie. Toute personne sans dossard n'a pas le droit d'accompagner un participant.

4.2 Ravitaillement et bases de vie

Des postes de ravitaillement (liquide et / ou solide) sont répartis sur l'ensemble des parcours: Au cap Béar pour le trail, terrasse de Madeloc pour les cyclistes et aux points relais, plage de Baux à Port-Vendres, du Boutigue à Collioure, où on trouvera également des services médicaux du type « premiers secours ». A ces points une assistance personnelle peut-être apportée.

4.3 Abandon et rapatriement

Sauf blessure, un concurrent ne doit pas abandonner ailleurs que sur 1 point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable qui invalide définitivement son dossard. Son rapatriement sera décidé avec le responsable; l'organisateur s'engage à rapatrier les coureurs en fonction des heures de passage du véhicule prévu à cet effet. Pour les nageurs, les sauveteurs agréés viendront avec leurs canots au secours des nageurs en détresse. Tout nageur ramené en barque sera considéré comme abandon. Un concurrent ayant abandonné lors d'une épreuve ne pourra plus repartir dans une autre (pour les participants du *Grand Défi* en Solo). Lors d'un abandon (*Grand Défi* en Equipe), on comptera le temps maxi (barrière horaire), pour le départ du coéquipier. (ex. abandon du coureur Trail ; le nageur partira à 10H + 2H30 soit à 11H30.....)

4.4 Matériel obligatoire / autorisé / refusé

4.41 Trail :

- Tenue de course conventionnelle



- Bâtons de marches autorisés, mais le concurrent sera dans l'obligation de les garder jusqu'à l'arrivée. Interdit de les laisser sur le terrain.

4.42 Natation :

- Bonnet de bain
- Combinaison obligatoire si la température de l'eau est en dessous de 18°
- Interdit pour les participants au *Grand Défi*: palmes, tuba, matériel gonflable

4.43 Cyclisme :

- Vélo de route, en bon état de fonctionnement
- Casque, gants, obligatoires
- Assistance électrique uniquement pour la cyclo-tourisme (Cat. 5)

4.5 Disqualification

- absence de matériel obligatoire de sécurité
- non-respect du parcours balisé, de la ligne de départ / arrivée
- absence du dossard ou bonnet de bain (pour le repérage)
- aide d'une personne extérieure, utilisation d'un moyen de propulsion...
- pointage au-delà des barrières horaires
- pollution ou dégradation du site (ne rien jeter)
- insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation
- état physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- drogue, alcool, dopage interdit (contrôles possibles)

La responsabilité de l'association sera dérogée après un abandon ou une disqualification par l'organisation.

4.6 Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours contre l'organisateur pour l'utilisation faite de son image. L'organisateur est propriétaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation, notamment par diffusion clichés photographiques et vidéos.

4.7 Consignes de sécurité sur le parcours

A tout moment les concurrents devront être reconnaissables par leur dossard (une couleur par catégorie) numéroté et placé de façon visible en face avant pour les coureurs, plaque fixée à l'avant du vélo, bonnet de bain pour les nageurs.

Des points de secours seront répartis tout au long du parcours sur les points de ravitaillement.

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves.



Un service ambulancier mis à disposition pourra intervenir d'urgence à tout moment.
Des secouristes agréés surveilleront l'épreuve maritime.

Chaque concurrent doit porter assistance à toute personne en danger, et prévenir si besoin les secours. De même que les bénévoles et signaleurs de l'association, qui seront reliés aux services d'urgence.

La gendarmerie et la police municipale sera présente aux points stratégiques urbains et voie publique.

4.8 Assurance

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile, conformément à la loi, pour la durée de l'épreuve. Il incombe aux participants d'être en possession d'une assurance personnelle.

Les concurrents du grand défi non licenciés (FFTRI) devront obligatoirement souscrire un supplément de 2 euros pour être couvert par la fédération.

4.9 Modification du parcours / annulation de la course

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables, les départs peuvent être reportés ou annulés pour des raisons de sécurité, cela pour une ou plusieurs épreuves.

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Article 5 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscriptions en ligne sur le site du chronométreur www.sudchrono.fr se reporter aux documents des modalités d'inscriptions, ou sur les fiches d'inscriptions fournies par l'organisateur.

Pour valider son inscription, le participant devra joindre au fichier ses coordonnées et le choix de l'épreuve choisie.

Pour les participants aux épreuves chronométrées Trail , un certificat médical conforme, ou PPS (parcours de prévention santé) datant de moins d'un an, ou licence FFA valide, au *Grand Défi*, FIS ou licence FFTRI , (supplément de 2 euros pour l'assurance des non licenciés au TRI)

Tarifs :

- 30 Euros : Épreuves chronométrées du *Grand Défi* en Solo
- 30 Euros : Épreuves chronométrées du *Grand Défi* en Equipe (10 x 3)
- 20 Euros : Épreuve chronométrée trail long
- 10 Euros : Épreuve chronométrée trail court
- 10 Euros : Épreuve libre (natation)
- 10 Euros : Épreuve libre: Cyclotourisme 30 km
- 5 Euros : Randonnées



-
Le règlement se fera en ligne sur le site du chronométrateur, à l'ordre de SLA Laissez-la 66, par virement bancaire (Cf RIB) ou par chèque. Inscriptions et paiement sur place pour les randonneurs, également pour les "dernières minutes" en fonction des places encore disponibles.

5.1 Modification d'une inscription

- Il est possible d'opter pour une autre catégorie dans la mesure des places encore disponibles, moyennant un supplément s'il y a lieu, le surplus ne sera pas remboursé.
- L'échange d'une inscription ou d'un dossard à autrui n'est pas toléré.

5.2 Annulation d'une inscription par le concurrent :

Seuls seront pris en compte les cas, et remboursés pour les causes suivantes :

- accident, hospitalisation ou maladie grave survenue après l'inscription, mettant le concurrent hors d'état de participer à la course (présenter un justificatif)
- décès atteignant conjoint, ascendants, descendants (présenter un certificat)

5.3 Annulation de la manifestation (confirmée avant le 20 août 2025)

Si annulation pour des raisons exceptionnelles (cas de force majeure, catastrophe naturelle, épidémie, confinement, interdiction de la préfecture), les frais d'inscriptions seront remboursés.

Pas de remboursement pour une annulation la veille, le jour ou pendant l'événement.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans restriction.